

M. BRADETTE: Je veux dire que dans les quinze dernières années il devrait avoir été possible pour votre fraternité de prendre des mesures pour que les employés qui n'avaient pas d'ouvrage dans un district en obtiennent dans d'autres parties du réseau.

M. MOORE: Sans doute, on a toujours considéré qu'un employé pouvait rester dans son propre territoire. Cet embarras n'avait pas été envisagé avant que ce surcroît d'affaires se produise. Personne d'entre nous n'avait songé qu'il faudrait déménager d'une section à l'autre.

M. BRADETTE: Pourquoi?

M. MOORE: L'ancienneté n'a pas de valeur marchande, mais un employé ayant dix ans de service apprécie hautement son ancienneté.

M. BRADETTE: Ce serait l'argument des employés sur tout le reste du réseau, mais c'est sur une question qui pourrait se régler.

M. MOORE: Ce serait assez difficile à résoudre. Pour ma part, j'aurais maintenant un des meilleurs trajets de voyageurs de la région de Toronto, si j'étais demeuré là au lieu d'aller à Winnipeg. Aujourd'hui je perdrais tout. Voilà sans contredit tout le problème. Si je devais me déplacer encore il me faudrait recommencer au bas de l'échelle ou bien déplacer quelqu'un ayant des droits acquis.

M. BRADETTE: Je sais que cela se pratique sur certaines sections de la ligne, dans la région du Nord. Je sais que nous avons vu arriver sur notre section des employés qui déplaçaient des hommes employés depuis quelque temps. On les faisait venir d'un peu partout depuis Québec et même la région du lac St-Jean. Il me semble que la fraternité pourrait rendre ses règlements un peu plus élastiques. Voilà comment je l'entends.

M. MOORE: Cela ne forme qu'un district, n'est-ce pas?

M. BRADETTE: Je mentionne tout simplement un district qui m'est familier. La difficulté principale, toutefois, est plus générale, et l'on pourrait, me semble-t-il, faire des arrangements pour permettre d'utiliser à un endroit le surcroît de main-d'œuvre d'une autre partie du pays.

M. MOORE: Je dirai simplement que, dans les conditions normales, les employés sont satisfaits; mais dans l'état actuel des choses, on a l'impression qu'il y a une anomalie à corriger, qu'il y a beaucoup de travail que l'on n'obtient pas et dont on pourrait avoir une part, qu'on devrait avoir la chance de faire une partie de ce travail au lieu de voir engager des jeunes gens pour l'exécuter.

M. BRADETTE: C'est ce que je veux dire. A mon sens, le chemin de fer devrait prendre une partie du surplus de votre district et l'employer ailleurs sur le réseau. Il me semble que vos règlements ou votre régime doit manquer de souplesse quelque part.

Le PRÉSIDENT: Je ferai remarquer au Comité que le témoin est ici pour être interrogé et non pour discuter. Nous avons très peu de temps à notre disposition ce matin.

M. BRADETTE: Je comprends cela M. le président et nous cherchons à trouver une solution.

M. DONNELLY: Quelle solution suggérez-vous?

M. MOORE: Nous en avons essayé une. Il y a 52 de nos hommes qui travaillent sur le C.-P. Nous en avons à peu près 50 qui travaillent sur le C.-N. Plusieurs d'entre eux veulent encore retourner dans les régions de l'Ouest. Il ne